



Ordre du jour :

- Installation d'un nouveau conseiller municipal
- Gendarmerie (Coûts de construction et avenant)

DÉPARTEMENT
de la HAUTE-SAVOIE

Arrondissement
de THONON-LES-BAINS

Téléphone 04 50 39 10 01

Télécopie 04 50 39 08 50

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 15 NOVEMBRE 2021 - 19 h 00

Le 15 septembre 2021, le Conseil municipal, convoqué en urgence le 9 novembre 2021 en vertu de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, 1^{er} adjoint au Maire.

Etaient présents : Mmes Laetitia CALDAS LIMA, Emilie CHATEL, Béatrice LATOUR, Jacqueline MARCHAL, Martine NOVEL, Fabienne ROMAN, Julie VERDAN, MM. Erwan BERARD-BERGERY, Emmanuel BOGILLOT, Stéphane CALLEJA, Laurent GEX-FABRY, Jean GRANGE, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET.

Absents excusés : Mmes Claudie NICAISE, *donné procuration à E. BOGILLOT*, Fabienne SCHERRER, *donné procuration à J.P. MUSARD*, Jean-François CHARRIERE, Jérémy MOUCHET, Joël SEBILLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel BOGILLOT.

Monsieur Jean-Paul Musard, 1^{er} adjoint au Maire de Boège informe le conseil municipal que Madame le Maire étant souffrante, elle lui demande de bien vouloir assurer la présidence de la séance extraordinaire du 15 novembre 2021.

Le Conseil Municipal informé de ce changement et n'y voyant pas d'objection, Monsieur Musard constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h00.

I. Installation d'un nouveau conseiller municipal

. Monsieur Jean-Paul Musard donne lecture au conseil municipal du courrier de Madame Sylvie Nody, conseillère municipale, informant de sa décision de quitter le conseil municipal dès réception de celle-ci ; à savoir au 4 novembre 2021.

Il explique que suivant l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant. Ainsi, il souhaite la bienvenue à Madame Laetitia Caldas Lima.

II. Gendarmerie

. Coût total de l'Avant-Projet Définitif de la construction de la Gendarmerie :

Monsieur Jean-Paul Musard, rappelle au Conseil Municipal que la délibération n° 2021_D_037 en date du 1^{er} juin 2021 relative à la nouvelle répartition des coûts de la construction de la Gendarmerie a dû être retirée sur demande du contrôle de la légalité.

La première partie de celle-ci concernant la validation du montant de l'Avant-Projet Définitif a donc de fait été annulée bien que ne posant pas de problème. Monsieur Jean-Paul Musard précise donc qu'il convient de délibérer à nouveau sur ce point.

Il rappelle quelques éléments quant au projet de construction de la nouvelle Gendarmerie, à savoir que :

- l'arrêt de l'avant-projet définitif a permis un chiffrage plus précis ;
- le concours d'architectes avait été lancé sur la base de l'estimation fournie par la SEMCODA soit 2 242 000 € HT, hors options et géotechnique.
- Les architectes retenus lors du concours d'architecte avaient soumis un chiffrage de 2 397 000 € HT (hors honoraires de maîtrise d'œuvre).
- La nature du terrain, les demandes particulières liées au statut de la Gendarmerie (clôture, protection des bâtiments,...) et le souhait de la Commune de créer des dalles pour permettre d'avoir des volumes accessibles par l'extérieur et aménageables en fonction des besoins ont conduit à une augmentation des coûts de construction des deux bâtiments.

Et précise que le coût total des travaux se décompose ainsi :

Nature travaux	en € HT
Partie logements	1 195 800
Partie gendarmerie	1 041 100
Terrassements généraux, VRD, espaces verts clôtures	516 090
Fondations spéciales	205 366
Total travaux	2 958 356

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (un vote contre, Monsieur Patrick SAILLET et une abstention, Madame Laetitia CALDAS LIMA), approuve le tableau des coûts ci-dessus et accepte le montant final de l'Avant-Projet Définitif ; soit 2 958 356 € HT.

. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de la construction de la Gendarmerie :

Monsieur Jean-Paul Musard rappelle au Conseil Municipal que la seconde partie de la délibération n° 2021_D_037 en date du 1^{er} juin 2021, concernant l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de la construction de la Gendarmerie a dû être retirée sur demande du contrôle de la légalité ; celle-ci apparaissant comme illégale.

Au vu des observations de la Sous-Préfecture, la SEMCODA a rédigé un nouvel avenant que nous avons soumis à Maître Ongaro, avocate, afin de s'assurer de sa conformité. Celui-ci a également été soumis à la Sous-Préfecture avant de l'exposer au Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Paul Musard rappelle au Conseil Municipal que l'opération de la construction de la Gendarmerie est actuellement en phase de fin d'avant-projet définitif ; et que cet avenant vise à valider l'augmentation des honoraires du Maître d'œuvre compte-tenu des modifications intervenues dans le programme qui engendrent de fait une augmentation du coût des travaux ; à savoir :

- Evolution du contexte économique entre la date de l'estimation du programme (mars 2020) et la date de contractualisation du marché de maîtrise d'œuvre (novembre 2020) due à la crise économique ;
- Modification des dalles afin de pouvoir aménager ultérieurement les combles de la brigade ;
- Agrandissement des portes de garage de la Gendarmerie pour permettre le stationnement de deux véhicules ;
- Amélioration de l'aspect qualitatif des clôtures pour une meilleure intégration dans le paysage ;
- Adaptabilité du projet au sol pour raccorder le projet à la nouvelle voirie ;
- Reprise des études d'APS (Avant-Projet-Sommaire) suite à l'élargissement des voiries et création d'un espace végétalisé ;
- Fondations spéciales et renforcement de sol suite aux résultats de la seconde étude géotechnique ;
- Augmentation de la durée de travaux pour la création de fondations spéciales ;
- Adaptation de la charpente et de la couverture du fait de la réalisation de fondations spéciales et de l'élargissement de la voirie.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur Jean-Paul Musard, et ayant pris connaissance de l'avenant de son intégralité, accepte à la majorité (un vote contre, Monsieur Patrick Saillet et une abstention, Madame Laetitia Caldas Lima) l'avenant de MOE pour un montant supplémentaire de 69 212,05€ HT portant ainsi le marché de Maîtrise d'œuvre à 403 076,30€ HT (soit 483 691,56€ TTC).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur MUSARD déclare la séance levée à 19h20.